

Mener des projets collectifs, oui mais...

*Quelques réflexions après l'Assemblée Générale du
CERADS (24 janvier 2015)*

Thomas MAILLARD

Étudiant en Doctorat de Géographie

Université Paris 8 Vincennes>Saint-Denis

École Doctorale des Sciences Sociales

<http://www.geographie.univ-paris8.fr/spip.php?article1250>

Laboratoire LADYSS (CNRS UMR 7533)

<http://www.ladyss.com/thomas-maillard>

[*thomas.maillard@9business.fr*](mailto:thomas.maillard@9business.fr)

sommaire

POURQUOI LES PROJETS COLLECTIFS PEUVENT-ILS ECHOUER ?.....	3
LA GESTION COLLECTIVE D'UNE INNOVATION TECHNIQUE N'EST PAS TOUJOURS UN GAGE DE REUSSITE.....	4
1. La gestion du canal d'irrigation de Khor-Bango à Saint-Louis (Sénégal)	4
2. Le jardin communautaire de Khor à Saint-Louis (Sénégal)	5
3. Le champ collectif de Sangalou et Gouthioubé (Mali)	5
4. Une coopérative de production agricole au Mali	5
5. Trois exemples de banque de céréales au Sénégal oriental.....	6
6. Les coopératives mixtes homme-femme.....	6
7. Le périmètre collectif de la fédération de Bakel (Sénégal).....	6
8. Projet de réinsertion des migrants dans la vallée du fleuve Sénégal	7
ÉVITER CERTAINES EFFETS INDESIRABLES	8
1. Collectiviser ou parcelliser ?	8
2. Doit-on faire la révolution pour que ça marche ?	9
QUI A DROIT AU PARRAINAGE SCOLAIRE EN MILIEU RURAL SENEGALAIS ?	10
CONCLUSION.....	11
QUELQUES REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES :	11

POURQUOI LES PROJETS COLLECTIFS PEUVENT-ILS ECHOUER ?

Comme le notait M. Moulinier, dans le contexte de crise de l'activité touristique au Sénégal, de nombreux jeunes sont en demande de petits financements pour développer des activités économiques personnelles. Ces demandes s'inscrivent aussi dans un contexte plus général d'absence d'emplois salariés légaux ou formels et de volonté d'émancipation des jeunes sénégalais.

M. Plus avait alors soulevé le problème éthique pour le CERADS que ces demandes soulèvent. Le CERADS a plutôt pour habitude de proposer son aide à des projets collectifs.

Sur un plan pragmatique l'association a une longue expérience de ce type de projets, elle est compétente pour les mener à bien.

Sur un plan éthique, privilégier tel ou tel projet privé soulève de nombreuses questions : Quel critère de sélection adopter ? Quel impact sur la réputation de l'ONG ? Comment éviter d'être assailli de demande ? Est-ce le rôle d'une ONG de financer des intérêts privés ? Le financement des intérêts privés a-t-il plus d'effets sur le développement que le financement des intérêts collectifs ?

J'y distingue trois grandes préoccupations :

- **les compétences et moyens du CERADS pour l'aide de projets privés,**
- **l'efficacité des projets privés en terme de développement local,**
- **la légitimité d'une ONG a financer des initiatives privés.**

Je ne suis pas du tout compétent sur ces questions. Mais je crois que le soutien d'initiatives privées passe plutôt par des instances de micro-crédits et que les ONG sont plus légitimes à travailler sur des projets d'intérêt commun (ce peut être un organisme de micro-crédit communautaire d'ailleurs).

Toutefois, un projet collectif mal pensé peut aboutir à de nombreux effets indésirables : renforcement des inégalités locales ou échecs et abandon. Certains projets collectifs finissent par ne favoriser que quelques intérêts privés et à l'inverse (mais plus rarement) certains projets privés peuvent aboutir à une améliorations des conditions de vie communes. La logique anglo-saxonne (néo-libérale) de favoriser les projets privées n'est pas meilleure que la logique communautaire. Le tout étant de bien maîtriser les défauts de chacune.

Comment faire pour éviter ces effets indésirables ?

Je ne connais pas bien les statuts du CERADS et l'ensemble des projets qu'il a mené à bien depuis sa création. J'ai l'impression que le CERADS se distingue par son expertise dans la mise en place et le sauvetage de techniques innovantes d'adduction et de traitement des eaux (distribution d'eau potable, irrigation de périmètres maraîchers et gestion des eaux usées).

Il me semble utile de voir les leçons que nous pouvons tirer des échecs de projets collectifs. Je m'appuierais sur différentes études (assez anciennes...) de fonctionnement de groupements villageois au Sénégal et au Mali. Je n'ai aucune compétence technique aussi je me bornerais à évoquer les problèmes de l'organisation collective dans les villages du Sahel.

Je commencerais par évoquer différentes formes de projets collectifs (p.004-7). J'analyserais ensuite ces projets pour conclure enfin sur le contexte social des communauté villageoises en insistant sur les éléments à prendre en compte pour faire aboutir un projet collectif de développement (p.8-9). Enfin, je vous propose d'appliquer ces réflexions à la question du parrainage scolaire en analysant les différentes options disponibles (p.11).

J'espère que ces réflexions viendront enrichir le débat interne du CERADS.

LA GESTION COLLECTIVE D'UNE INNOVATION TECHNIQUE N'EST PAS TOUJOURS UN GAGE DE REUSSITE

Dans cette première partie, je présenterai différents projets de gestion collective d'innovations tirés de mes recherches personnelles et d'articles de chercheurs. Je mettrai l'accent sur les formes d'organisations choisies et leurs conséquences techniques, économiques et sociales.

Depuis une trentaine d'année, de nombreux groupements ont été créés en Afrique pour gérer de nouveaux outils techniques dans les communautés villageoises. Ces groupements ont été soit suscités par des développeurs (ONG, agences publiques) soit créés par des habitants. Il existe une multitude de règles concrètes de fonctionnement possible pour ces groupements. On ne peut associer à un outil technique un fonctionnement collectif idéal. L'agronome-anthropologue, P. Lavigne-Delville souligne que « *L'adhésion des acteurs et les résultats technico-économiques d'une activité dépendent en partie des règles concrètes de fonctionnement des groupements* »¹. En d'autres termes, certaines règles de fonctionnement peuvent produire des effets indésirables qui conduisent à l'échec du projet. Un échec technique ou économique (l'outil n'est pas utilisé/entretenu) ou un échec social (le projet renforce les inégalités locales et n'améliore pas les conditions de vie de tous les habitants du village).

1. La gestion du canal d'irrigation de Khor-Bango à Saint-Louis (Sénégal)²

Environ 325 maraîchers sont membres d'un Groupement d'Intérêt Économique qui gère une station de pompage à Bango permettant de remplir un canal de 6 km. Ce canal fournit la majeure partie des eaux d'irrigation. Chaque maraîcher est maître de sa parcelle et décide de la façon dont il la cultive. Ils payent une redevance mensuelle au GIE leur donnant le droit d'utiliser l'eau du canal. Ce GIE a été créé en 1986 et il a longtemps permis un essor rapide de la production agricole et du revenu de familles de maraîchers de Saint-Louis. Conséquence d'une mauvaise gestion, un ancien bureau du GIE a contracté une dette énorme auprès du fournisseur d'électricité entraînant l'arrêt de la fourniture. Les maraîchers ne se sentent pas responsables de cette dette et refusent de la rembourser. Les motopompes électriques sont inutilisables. Depuis cet épisode, cette organisation fait face à de nombreuses difficultés. L'eau n'arrive plus de façon régulière dans le canal, les arrivées d'eau sont insuffisantes pour fournir tous les membres du GIE et de plus en plus de maraîchers refusent de payer leur cotisation. En conséquence, de nombreux jardins sont abandonnés. Le GIE fait face à une crise politique : les bureaux se succèdent sans pouvoir régler ces problèmes et la défiance règne.

Les raisons du succès du GIE :

- Chaque maraîcher est autonome dans la conduite de son exploitation
- la fourniture en eau est bon marché
- la proximité de la ville permet un écoulement facile des productions et offrent des intrants bons marchés (déjection animales, ordures pour le remblaiement des parcelles)

Les raisons de ses problèmes récents :

- Victime de leur succès, les installations hydrauliques sont sous-dimensionnées par rapport au nombre de maraîchers.
- Les cotisations n'intègrent pas l'amortissement du matériel.
- Les administrateurs du GIE n'ont pas une autorité suffisante pour obliger les maraîchers à payer leur cotisations et à rembourser la dette.

1 LAVIGNE DELVILLE P., « Groupements villageois et processus de transition », *Cahiers des Sciences Humaines*, 1992, vol. 28, n° 2, p. 330.

2 MAILLARD T., enquête sur le GIE des maraîchers de Saint-Louis (Sénégal), 2013

2. **Le jardin communautaire de Khor à Saint-Louis (Sénégal)**³

Dans le principal quartier maraîcher de la ville de Saint-Louis, une agence de coopération décentralisée a mis en place un jardin collectif pour permettre aux maraîchers du quartier de dégager une somme d'argent supplémentaire afin de rembourser la dette contracté par leur GIE auprès de leur fournisseur d'électricité. Un jardin à l'abandon a été défriché, une motopompe, un réservoir d'eau et un système de goutte-à-goutte y ont été installés. Des légumes à croissance lente mais à très forte valeur-ajoutée ont été plantés. Chaque maraîcher bénéficiaire devait fournir un temps de travail équivalent dans le jardin collectif (quelques heures par semaines). Très vite les maraîchers ont arrêté d'effectuer leurs tranches horaires obligatoires et le projet a été rapidement abandonné.

Les raisons de l'échec du projet :

- Les jardiniers concevait leurs heures de travail obligatoire comme une perte de temps par rapport au travail qu'ils doivent fournir dans leur propre jardin. Le jardin collectif entrain en concurrence avec leur propre exploitation familiale.
- Les jardiniers ne se sentent pas responsable de la dette de leur GIE, ils sont d'autant moins motivé pour cultivé le jardin collectif.
- Les jardiniers ne voyaient pas de résultats économiques rapides dans ce jardin collectif. Ils ont l'habitude de cultiver principalement des légumes à croissance rapide afin de pouvoir tirer un revenu faible mais quotidien de leur propre jardin et d'éviter les grosses pertes.
- Ils n'avaient pas confiance en le trésorier du jardin collectif et avaient peur que les autres ne fassent pas leur part du travail.
- Les jardiniers préfèrent être libres de conduire leur propre exploitation comme bon leur semble et modulant leur temps de travail et les légumes cultivés en fonction de leur intérêt.

3. **Le champ collectif de Sangalou et Gouthioubé (Mali)**⁴

Les paysans de ces deux villages avaient consacré une partie d'un périmètre irrigué vivrier (non-commerciale) à un champ collectif dont la production devait couvrir l'ensemble des frais afin d'éviter de payer des cotisations en argent liquide. Mais, faiblement productif, ce champ a été supprimé et des cotisations ont été mise en place. Ces cotisations se sont avérés trop faible pour couvrir les charges d'entretien du périmètre irrigué et sa productivité en a été d'autant plus réduite. Bien qu'ils connaissent les règles d'amortissements, ils n'en tiennent pas compte dans le calcul des cotisations. Ils reportent cette charge sur les émigrés du village.

Les raisons de l'échec du projet :

- Le champ collectif était peu productifs car les paysans ne s'y investissaient pas beaucoup.
- De ce fait, il ne permettait pas de couvrir toutes les charges.

4. **Une coopérative de production agricole au Mali**⁵

Dans la même région, une coopérative de production fondé par d'anciens émigrés cultive un vaste périmètre irrigué. Ce fonctionnement coopératif permet un meilleur entretien du réseau d'irrigation. Toutefois, afin de répartir les bénéfices de façon strictement égalitaire, chaque membres doit fournir la même quantité de travail. Cette organisation rigide du travail permet un bon entretien du périmètre irrigué mais en contrepartie, il est peu productif et peu d'habitant du village sont en mesure d'y travailler.

3 MAILLARD T., enquête sur le GIE des maraîchers de Saint-Louis (Sénégal), 2013

4 LAVIGNE DELVILLE P., *La rizière et la valise: irrigation, migration et stratégies paysannes dans la vallée du fleuve Sénégal*, Paris, Syros-Alternatives, coll.« Collection Ateliers du développement », 1991.

5 *Ibid.*

Les raisons des problèmes du projet :

- Une organisation du temps de travail trop rigide n'est pas adapté à la conduite des activités agricoles dans le milieu sahélien. Certaines saisons nécessitant un investissement en main d'œuvre plus important que d'autres. De ce fait, le périmètre n'est pas très productif.
- Les différentes catégories d'habitants du village ne sont pas en mesure de fournir la même quantité de travail. Les chefs de famille et les cadets non-mariés ne sont pas en mesure d'y travailler. Ce projet ne profite pas à tout le village.

5. **Trois exemples de banque de céréales au Sénégal oriental**⁶

Au Sénégal oriental, une banque de céréale associative vend comptant afin d'éviter les crédits non-remboursés, ce qui empêche les plus pauvres (qui non pas d'argent liquide) d'en profiter. Une autre avait décidé de réserver l'accès au plus pauvres mais sous la pression des notables du village cette règle a été supprimé. Dans une dernière enfin, qui couvre 15 villages, les crédits sont accordés par le comité villageois qui connaît bien les mauvais payeurs.

Les problèmes de ces projets :

- Des règles de gestion trop strict qui empêchent les plus pauvres de profiter de la banque de céréale et favorisent les villageois disposant d'argent liquide et de bétails. Ce sont surtout les villageois qui ont des émigrés dans leur famille qui peuvent en profiter.
- Une pression des notables du village qui détournent le projet de son objectif initial à leur profit.
- Une absence totale de transparence sur les conditions d'attribution de crédit.

6. **Les coopératives mixtes homme-femme**⁷

J. Bisilliat évoque de nombreux projets de coopératives mixtes associant des hommes et des femmes. Cet article est très intéressant pour appréhender les inégalités hommes-femmes dans la vie rurale (cf. l'adresse internet de l'article se trouve à la fin de ce document page 12). Elle soulève les nombreux problèmes qui se posent dans ce type d'organisation. Certaines formes de coopérative peuvent favoriser l'émancipation des femmes ou au contraire renforcer encore plus les inégalités existantes. Un autre article évoque le cas de Sadel au Sénégal, où les hommes se sont approprié le périmètre maraîcher obligeant les femmes à s'installer plus loin en abandonnant la pompe. Cet exemple m'évoque l'énigme de vos différents périmètres abandonnés avec leurs pompes dans un village de la vallée du fleuve Sénégal (je n'ai pas noté son nom).

Les problèmes de ses projets :

- Si les femmes ne sont pas en mesure de vendre leurs productions et de gérer librement les revenus qu'elles en tirent, Ce ne sera qu'une charge supplémentaire pour elles.
- Les coopératives mixtes sont souvent moins favorables aux femmes qu'un groupement féminin car les rythmes, priorités et moyens des hommes et des femmes sont très différents.
- Les femmes peuvent avoir des difficultés pour se faire entendre dans une assemblée mixte.

7. **Le périmètre collectif de la fédération de Bakel (Sénégal)**⁸

Dans la fédération de Bakel, un périmètre irrigué collectivisé a fait l'objet d'un débat visant à le

6 LAVIGNE DELVILLE P., « Groupements villageois et processus de transition », *op. cit.*, p. 331.

7 BISILLIAT J., « La participation des femmes aux coopératives mixtes : temps et idéologie », *Revue Tiers-Monde*, 1985, vol. 26, p. 409-415.

8 APRIN (R.), 1980. Développement et résistance paysanne chez les Soninké de Bakel, Paris, mémoire Collège coopératif.

parcelliser dans les années 1970. L'exploitation collective du périmètre permettait aux familles nobles du village de maintenir leur domination (absentéisme, corvées imposées, contrôle de l'attribution des terres) sur les autres familles. Alors que « *les parcelles familiales garantissaient plus sûrement l'autonomie des familles dominées en termes d'accès à la terre et de rémunération de leur investissement en travail* »⁹.

Les problèmes de ce projet :

- L'organisation collectiviste favorise souvent les familles dominantes d'un village car elle ne permet pas aux familles dominées d'être autonomes. L'organisation collectiviste renforce l'emprise des familles dominantes.

8. Projet de réinsertion des migrants dans la vallée du fleuve Sénégal¹⁰

Dans la même région, un projet visait à permettre aux migrants du village de se réinsérer en entrant dans la coopérative du périmètre irrigué. Les jeunes membres de la coopérative appartenant à des familles dominées (caste des captifs) se sont opposés au projet de peur que les notables ne prennent le contrôle de ces migrants et renforcent leur pouvoir.

Les problèmes de ce projet :

- Une coopérative ne réduit pas nécessairement les inégalités sociales dans un village.
- Les membres des familles dominées peuvent s'opposer à ce qu'ils perçoivent comme un risque de renforcement des inégalités.
- Le retour migrant ou leurs investissements peuvent correspondre « *à une volonté de prise de pouvoir des émigrés sur les affaires du village et à une réaction contre la double négation qu'ils subissent, en France et au village* »¹¹

Ces différentes analyses de projets collectifs montrent bien que :

- La réussite d'un projet découle du type de fonctionnement qui est choisi pour le mettre en œuvre. Certaines règles de fonctionnement voue un projet à l'échec d'autres favorisent une aggravation des inégalités locales.
- Aucune organisation n'est neutre, il y a des frictions et des rapports de forces dans les villages en Afrique comme ailleurs.

Toutefois, ces différents exemples permettent de tirer certains enseignements généraux.

⁹ *Ibid.*, p. 333.

¹⁰ LAVIGNE DELVILLE P., *La rizière et la valise*, op. cit.

¹¹ DAUM (Ch.), DWRRA (A.), GONIN (P.), PHILIPPE (C.), QUIMINAL (C.) et SYLLA (.Y.), 1988. La fonction émigrée dans les stratégies de développement, ATP-CNRS, 117 p.

ÉVITER CERTAINES EFFETS INDESIRABLES

Le terme de collectif recouvre une multitude de formes d'organisation. Du collectivisme strictement égalitaire à la parcellisation souple, certains sont plus viables que d'autres. Si les communautés villageoises ont leurs propres hiérarchies générant des inégalités parfois insoutenables, aller à l'encontre des habitudes peut s'avérer totalement contre-productif pour une ONG.

1. *Collectiviser ou parcelliser ?*

La décennie 1990 a mis à la mode les projets de développement dits "communautaires". Ceux-ci se traduisaient souvent par une collectivisation de la propriété et du travail dans le périmètre agricole. Tous les membres de la coopérative doivent fournir la même quantité de travail et reçoivent une part égal des bénéfices. Or ce type de projet est miné par un fort absentéisme et une faible productivité. Les projet 2, 3, 4, 6, 7 et 8 présentés précédemment en sont des exemples significatifs. Le mythe de la paresse africaine s'en est vu renforcé. Nous avons tous entendu ces phrases terribles : « ils ne veulent pas travailler ! », « ils sont incapables de s'organiser ! », « ils n'écoutent pas nos conseils ! ».

Plusieurs raisons expliquent ces échecs.

D'abord, il n'y a pas de traditions du travail villageois collectif au Sahel¹². Le village peut se mobiliser ponctuellement pour certains travaux d'intérêt collectif (ramassage des déchets, construction d'une digue,...) mais jamais dans un but productif. Seul la famille travaille collectivement. Comme me disait un maraîcher de Saint-Louis : « *Nous ne sommes pas en Union Soviétique ! Là-bas, on les a éduqué pour ça, mais pas nous !* ». Imposé un travail collectif de production rappelle les corvées dans le champ du chef de canton ou du commandant sous l'administration coloniale. Pourtant, certaines organisations paysannes s'y sont pliées pour obtenir les subsides des développeurs : « *Le champ collectif est perçu par les paysan comme une sorte de tribut à verser pour obtenir l'aide de l'ONG* »¹³. Cela explique bien la faible motivation des bénéficiaires de ces projets qui se manifeste par un fort taux d'absentéisme et une faible productivité.

Ensuite, une organisation collectiviste égalitaire n'est pas adapté aux différentes capacités de chacun des membres de l'organisation. Les rythmes journaliers imposés par la répartition des tâches et des types de dépense entre les hommes et les femmes, la nécessité d'assurer un revenu quotidien pour certains alors que d'autres peuvent se contenter d'un rentrée d'argent mensuelle s'adapte difficilement à une gestion collective rigide de l'exploitation. Un maraîcher de Saint-Louis me disait : « *en rentrant à la maison, le soir, je dois laisser quelque chose à la maisonnée. Si je passe tout mon temps au jardin communautaire. Je dois attendre 2 ou 3 mois avant que l'on puisse aller au marché et que ça me rapporte !* ». C'est pourquoi « **les groupements évoluent souvent vers la parcellisation, pour des raisons objectives de gestion de la force de travail et de rémunération des efforts fournis par chacun. Des parcelles individuelles au sein d'un équipement collectif permettent à chacun de moduler son investissement en fonction de l'intérêt qu'il porte au jardin** »¹⁴.

Enfin, la collectivisation d'un périmètre ne favorise pas l'indépendance et l'autonomie des bénéficiaires. Dans certains cas, il renforce même les inégalités entre les habitants. Les exemples 6, 7 et 8 en sont la parfaite illustration. Ainsi, un autre maraîcher de Saint-Louis estimait que « *quand on aide les gens, il faut leur donner l'indépendance de s'organiser [la liberté de décider eux-même de leur mode d'exploitation]* ». L'organisation collective s'inscrira toujours dans les rapports de

12 LAVIGNE DELVILLE P., « Groupements villageois et processus de transition », *op. cit.*, p. 329.

13 LAVIGNE DELVILLE P., « Groupements villageois et processus de transition », *op. cit.*, p. 329.

14 LAVIGNE DELVILLE P., « Groupements villageois et processus de transition », *op. cit.*, p. 329.

force (certains diraient de domination) interne à la communauté villageoise. Elle profitera alors aux individus dominants qui la dirigeront. Ce seront alors les membres de castes inférieurs, les familles les moins riches, les femmes ou les cadets qui en pâtiront.

Il faut donc veiller à ce que les règles concrètes d'organisation : personnes bénéficiaires du projet (famille, femmes, jeunes, démunis, chef de famille?), les critères d'attribution des surfaces (nombre de bras, de bouches à nourrir, égalité strict?), le calcul des cotisations (forfait, au prorata de la surface ou de la consommation ?), le paiement des cotisations (argent, nature ?), etc. permettent aux plus démunis d'en profiter et à chacun de moduler son investissement en fonction de ses propres besoins et moyens et de recevoir une juste rémunération de son travail.

2. **Doit-on faire la révolution pour que ça marche ?**

Hélas, non.

Les réactions des organismes de développement sont souvent de trois ordres.

Les anglo-saxons ont tendance à abandonner purement et simplement la logique communautaire pour ne financer que des projets privés sur des critères économiques précis. Il s'appuie sur le fantasme néo-libéral de la théorie du ruissellement : l'enrichissement d'une frange réduite de la population ruissellera sur l'ensemble de l'activité économique locale. Cela est très utopique.

Plus généralement, les ONG se retranchent derrière un laisser-faire qui favorise la récupération du projet par les notables locaux et la reproduction des rapports de domination.

D'autres imposent des règles formelles démocratiques, qui encouragent souvent le groupe bénéficiaire à brouiller son fonctionnement interne. Ils arrivent souvent aussi que le développeur impose un responsable sans légitimité interne, l'organisation devient alors totalement inefficace car il n'a aucune autorité pour faire respecter les règles de fonctionnement.

En 1987 déjà, dans une étude sur les périmètres irrigués de la Société Nationale d'Aménagement et d'Exploitation des Terres du Delta du Fleuve Sénégal (SAED), les auteurs estimaient qu'il est nécessaire de tenir compte des hiérarchies sociales existantes et de ne pas brusquer une évolution sociale : « *Une certaine reproduction des rapports sociaux en place est souvent une condition d'appropriation et de viabilité* »¹⁵. À cela plusieurs raisons objectives :

- Un groupement doit avoir des responsables qui ont une certaine autorité reconnue pour assurer les tâches d'intérêt collectif (paiement des cotisations, entretien des équipements, etc.).
- Un groupement sera plus efficacement organisé s'il recouvre une organisation préexistante, des personnes qui se connaissent et ont l'habitude de se côtoyer et de travailler ensemble. Même si cela ne remet pas fondamentalement en cause les inégalités locales.

Enfin comme le souligne P. Lavigne -Delville : « *La question de la reproduction des inégalités sociales dans les groupements se pose rarement de façon tranchée et il faut se méfier des jugements de valeur. Que des familles d'origine captive aient des parcelles dans un périmètre irrigué est une innovation sociale, même si la direction du groupement reste monopolisée par les notables.* »¹⁶.

Ce type de réflexion peut aussi s'appliquer à d'autres type de projets comme je vais tenter de le faire pour le parrainage scolaire.

15 DIEMER G. et E.C.W. van der LAAN, *L'irrigation au Sahel: la crise des périmètres irrigués et la voie haalpulaar*, Wageningen, Pays-Bas : Paris, France, CTA ; Karthala, 1987.

16 *Ibid.*, p. 334.

QUI A DROIT AU PARRAINAGE SCOLAIRE EN MILIEU RURAL SENEGALAIS ?

La question de la sélection des enfants pour une bourse scolaire me semble particulièrement intéressante. Elle illustre bien les réflexions précédentes. S'il est indéniable qu'il existe des inégalités socio-économiques dans les villages sénégalais, elles sont souvent invisibles. De plus, il est difficile de refuser une bourses aux enfants des notables quand on s'appuie sur leur autorité pour mettre en place le projet de bourse. Six options semblent envisageables :

1. Proposer la bourses à tous les enfants du village sans distinction. Cela n'agit pas directement sur les inégalités mais on peut supposer que si les enfants les plus pauvres accèdent à une éducation, cela facilitera leur émancipation. D'autant que les notabilités traditionnelles sont de plus en plus concurrencés par les jeunes instruits. Cette solution est d'autant plus efficace qu'elle évite le conflit ouvert. Elle est d'autant plus acceptable, qu'au delà des inégalités internes au village, les villageois subissent tous un isolement par rapport aux équipements et services de l'État. Toutefois, financer la scolarisation de l'ensemble de la population coûte très chère.
2. Laisser les membres du comité villageois répartir les bourses car ils savent mieux que quiconque ceux qui sont dans le besoin. Cela suppose de laisser faire les notables du village. Comment leur faire confiance et comment anticiper les besoins d'une année sur l'autre ?
3. Mener une enquête pour connaître précisément les familles dans le besoin et décider de critères socio-économiques précis d'attribution de la bourse. Cela suppose des moyens d'enquête importants à renouveler régulièrement. Des critères trop strict pourrait ne pas correspondre à la diversité des situations sociales. Enfin cela pourrait favoriser des conflits ouverts et des jalousies entre villageois.
4. Désigner un décideur extérieur à la communauté villageoise. Mais celui-ci n'aura aucune légitimité, il sera la cible de toutes les rancœurs. Il risque de ne pas répartir les bourses de façon juste car il ne connaîtra pas les personnes réellement dans le besoins.
5. Mettre en place une bourse au mérite. Seul les meilleurs élèves peuvent l'obtenir (logique anglo-saxonne néo-libérale). Leur réussite scolaire "ruissellera" plus tard sur l'ensemble du développement du village (CQFD). Cette option n'agit pas sur les conditions structurelles des inégalités scolaires et ne réduira que très peu l'illettrisme.
6. Agir en amont, par la mise en place d'un ramassage scolaire, d'une cantine ou la construction d'un bâtiment scolaire plus proche, mais c'est un autre projet...

CONCLUSION

La collectivisation d'une activité de production semble vouée à l'échec dans de nombreux cas en Afrique de l'Ouest. Mutualiser un équipement tout en permettant à chacun de décider de la surface qu'il cultivera et de la logique de production qu'il suivra semble beaucoup plus efficace. Les agriculteurs préfèrent être autonomes et indépendants quant à la conduite de leur exploitation familiale. Ce type de projet est mieux accepté et permet une relative émancipation des personnes les plus pauvres/dominés (femmes, cadets, castes dominés, etc.). Toutefois, il faut garder en tête que les collectifs cachent, en Afrique comme ailleurs, des rapports de forces et de domination entre leurs membres. P. Lavigne-Delville conseille de porter une attention particulière aux modes d'organisation des bénéficiaires des innovations techniques. Les modes d'organisations choisis conditionnent la viabilité, la pérennité, l'efficacité et l'équité des projets de développement.

La réussite des projets de périmètres cultivés féminins à Sinthiou Garba illustrent bien ces analyses, de même pour le projet d'Agnam Lidoubé (lorsqu'il sera terminé). Ce sont des coopératives exclusivement féminines dans lesquels chacune est libre de moduler son investissement et chacune est indépendante quant à ces choix agricoles. Il me semble que ce sont les secrets de leurs réussites.

Dans certaines situations, ne serait-il pas préférable de financer quelques projets privés afin de favoriser les plus démunis ? Cette question ne peut être tranchée sur le principe car chaque organisation villageoise est singulière. Un projet qui favoriserait de façon trop brutale les plus démunis pourrait se voir freiné par les notables du village. De la même façon, un projet collectif mal préparé ne favorisera que les moins démunis. Il ne faut pas oublier que le milieu rural n'est pas égalitaire. Pour autant l'enrichissement rapide qui remet en cause la hiérarchisation traditionnelle y est très mal accepté. C'était aussi le cas en France lors de la modernisation de l'agriculture (1950-1970).

Il faut donc avancer avec prudence sans trop bouleverser les hiérarchies établies, sans les renforcer non plus et en tentant d'améliorer le sort de ceux qui le méritent le plus. Bon courage !

QUELQUES REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES :

APRIN (R.), 1980. Développement et résistance paysanne chez les Soninké de Bakel, Paris, mémoire Collège coopératif.

BISILLIAT J., « La participation des femmes aux coopératives mixtes : temps et idéologie », *Revue Tiers-Monde*, 1985, vol. 26, p. 409-415.

→ http://horizon.documentation.ird.fr/exl-doc/pleins_textes/pleins_textes_5/b_fdi_14-15/21192.pdf

DAUM (Ch.), DWARRA (A.), GONIN (P.), PHILIPPE (C.), QUIMINAL (C.) et SYLLA (.Y.), 1988. La fonction émigrée dans les stratégies de développement, ATP-CNRS, 117 p.

DIEMER G. et E.C.W. van der LAAN, *L'irrigation au Sahel: la crise des périmètres irrigués et la voie haalpulaar*, Wageningen, Pays-Bas : Paris, France, CTA ; Karthala, 1987.

LAVIGNE DELVILLE P., « Groupements villageois et processus de transition », *Cahiers des Sciences Humaines*, 1992, vol. 28, n° 2, p. 327-343.

→ http://horizon.documentation.ird.fr/exl-doc/pleins_textes/pleins_textes_4/sci_hum/35894.pdf

LAVIGNE DELVILLE P., *La rizière et la valise: irrigation, migration et stratégies paysannes dans la vallée du fleuve Sénégal*, Paris, Syros-Alternatives, coll. « Collection Ateliers du développement », 1991.